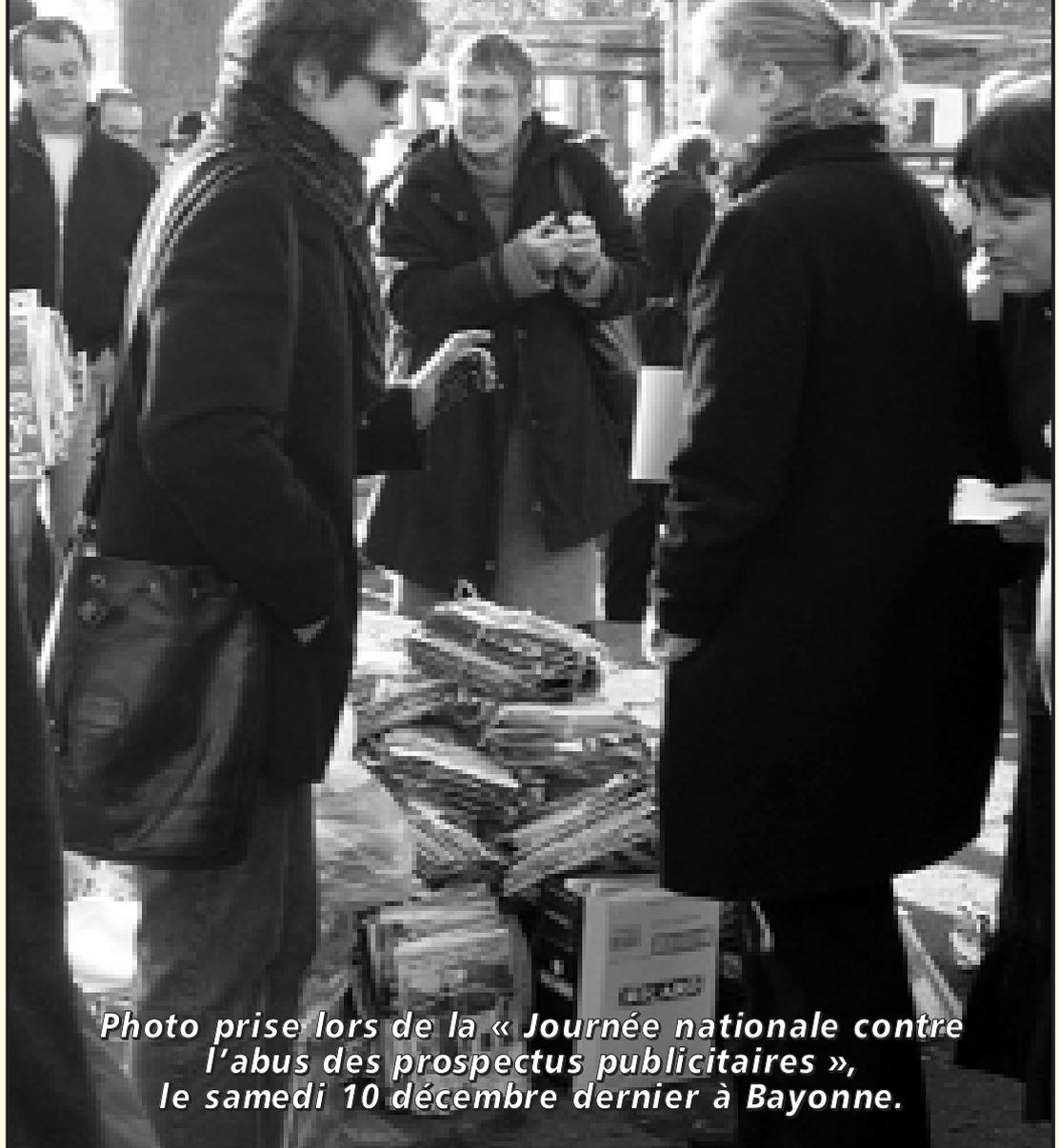


# «Bonne Année 2006»



*Photo prise lors de la « Journée nationale contre l'abus des prospectus publicitaires », le samedi 10 décembre dernier à Bayonne.*

Urte Berri ON



BIMESTRIEL - 2,30 €

N° 112

JANVIER / FÉV. 2006

ISSN 0998 - 2787

## **Samedi 10 décembre 2005**

*A Bayonne, près de quatre-vingts personnes bravant un froid glacial ont répondu à l'appel du CADE qui organisait une manifestation symbolique de déversement de prospectus en association avec les mouvements nationaux «CNID» (Centre National Indépendant d'Information sur les Déchets), «Brigade anti-pub», «Résistance à l'agression publicitaire» et «Chiche!». Dix-neuf villes participaient à cette action dans l'ensemble de l'hexagone.*

Voir article pages 8 et 9

2. Infos en vrac

---

3. Faucheurs volontaires

---

4. Brèves sociales

---

5. «Tout d'un coup, j'ai cessé d'exister...!»

---

6. L'étrange disparition des ruisseaux anglais

---

7. Un livre à dévorer

---

8 - 9. Prospectus publicitaires... ras le bol !

---

10. Et si nous aussi on saturait un peu ?

---

13. REACH... La victoire du lobbying de la chimie

---

14. La page d'ATTAC

---

15. Collectif contre la violence des sexistes

---

16. « La fenêtre d'en face »

---



## ... infos en vrac ...

### Eaux de baignade : de 12 à 8 % !

Le député européen rapporteur d'un dossier sur la question des eaux de baignade nous annonce que la directive européenne de 1976 va être réactualisée. Ce député attend des résultats significatifs puisqu'il espère que cela ramènera de 12 à 8 % les risques d'être malade en se baignant. Vous le saviez, vous, que vous aviez 12 % de chance de choper plus que des coups de soleil ? Et 8 %, c'est pas mal non plus, la prochaine fois que je vais à la plage je compte les baigneurs, je calcule 8 % et j'essaie d'imaginer qui va être malade. Ça peut être amusant. Quoi ! Moi aussi je peux être dans les 8 % ?

Ah ! Merde alors !

### La route qui pardonne

Le concept de « la route qui pardonne » (Ministère de l'Équipement 94), se situe dans la logique de l'utopie technique des années 60 : on croit alors que c'est la technique qui va régler les problèmes de sécurité routière en ignorant le terrain des comportements, de la responsabilisation des automobilistes et la fuite en avant au niveau des puissances des moteurs des constructeurs.

Au nom de ce concept de « la route qui pardonne », depuis deux ou trois mois, on a mis en route le concept de « la route qui ne pardonne pas aux arbres du bas-côté ». Des abattages systématiques se multiplient.

L'association « Arbres et Routes » lance donc une campagne nationale de parrainages d'alignements (menacés ou non). Il s'agit bien sûr de faire pression pour sauver les arbres, mais aussi de contribuer ainsi à un recensement des alignements restants.

Elle met à la disposition des volontaires, un kit argumentaire, affiche et coupons de parrainage.

On peut contacter l'association : **Arbres et Routes** 32450 Semezies Cachan. Tél. / Fax : 05 62 65 47 07 ou [arbreetroutes@free.fr](mailto:arbreetroutes@free.fr).

*Il y a juste un an, dans notre n° 106, D. Junquas rendait hommage à Bernard Charbonneau. En cette fin d'année 2005, Henriette, sa compagne, nous a quittés à son tour. Fidèle abonnée de notre revue, elle nous envoyait parfois un billet d'humeur devant l'absurdité humaine.*

*Ortzadar présente ses condoléances à ses proches.*

### Cachottier !

Le maire de Bardos dit non pour un site de stabilisation de déchets ménagers sur sa commune. Outre qu'il propose un incinérateur, redoutable producteur de dioxines, il confesse : « Nous avons déjà été leurrés avec l'implantation de l'usine de compostage ». Ah bon ! Quand on sait que des années durant ce maire a défendu bec et ongles l'usine de compostage des boues des stations d'épuration sur sa commune, c'est un aveu de taille mais... tardif.

### Effet de serre

Une nouvelle étude européenne sur les bulles d'air conservées par la glace conclut au fait que jamais dans le passé il n'y a eu autant de dioxine de carbone dans l'air qu'aujourd'hui. Cette présence contribue au réchauffement de la planète et ce sont bien les activités des hommes qui en sont responsables. Cette étude réfute catégoriquement l'hypothèse selon laquelle ce phénomène serait dû à des cycles naturels.

### Bois Guilhou

Notre brève sur le bois Guilhou au Boucau nous a valu un message courroucé d'une conseillère municipale. Elle a tenu à apporter les éléments suivants :

- Les chiffres avancés sont faux.
- Il n'a jamais été question de transformer ce bois en parc.

• Il n'a jamais été question de le déclasser (le nouveau PLU voté le 7 novembre dernier a même pré-empté 5 ha boisés supplémentaires attenant au bois).

• Dans ce nouveau PLU, toutes les demandes de déclassement pour des parcelles boisées ont été refusées sur l'ensemble de la commune.

• La mairie s'est engagée dans ce dossier au sein d'un comité de pilotage concernant la gestion de ce bois depuis plusieurs années : les décisions prises sont raisonnées, responsables et soucieuses de la préservation du site.

Certes nous avons repris rapidement les données publiées par l'association Arbre, nous avons donc demandé à cette conseillère les chiffres contestés et nous n'avons pas encore de réponse. Quant aux autres points, nous convenons parfaitement que la municipalité n'a pris aucune mesure administrative pour déclasser ou construire. Notre propos était de signaler qu'un bois que l'on « nettoie » sévèrement prend le chemin d'un « parc » et que l'expérience nous montre que cela ne s'arrête pas là (Montauray l'illustre parfaitement à Anglet). La municipalité du Boucau ne fera donc pas comme beaucoup d'autres et s'arrêtera là. Nous en prenons acte, nos lecteurs aussi.

### Vallée de Susa (Italie)

L'étroite vallée de Susa est très peuplée et souffre déjà de nombreuses nuisances, occasionnées par l'auto-route et le tunnel du Fréjus, une nationale importante, la route du Mont-Cenis, la ligne ferroviaire historique du Mont-Cenis... Il est prévu d'y faire passer en plus une ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV Lyon-Turin).

Actuellement 27 % des marchandises traversant la vallée sont transportées par le rail, 73 % par la route (2004 : Mont-Cenis rail 6,9 millions de tonnes; Fréjus route 18,6 millions de tonnes). La ligne ferroviaire existante est sous-utilisée.

### Manifestations - résistance

La population et les élus de la vallée considèrent qu'une ligne à grande vitesse supplémentaire serait inacceptable et la population le fait sentir massivement. Le 2 juin, entre 15 000 et 30 000 personnes ont manifesté dans la vallée de Susa (côté italien du tunnel du Fréjus) contre le projet de construction de la LGV Lyon-Turin. Depuis, des manifestations ou actions spectaculaires ont lieu presque quotidiennement dans la vallée, contre les travaux de prospection pour la LGV. Le 16 novembre, une opération « vallée morte » a vu la fermeture des établissements scolaires et publics, mais également de nombreux commerces et entreprises. Environ 80 000 manifestants ont défilé entre Bussoleno et Suze dans le plus grand calme. Début décembre la police a délogé violemment les manifestants qui occupaient une plate-forme prévue pour le chantier faisant plusieurs blessés. Des renforts ont été envoyés et le gouvernement italien a décidé de temporiser.

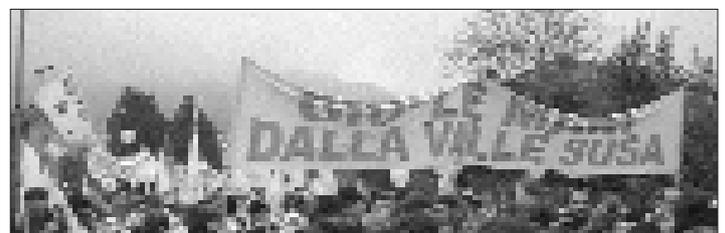
### Demandes de la population

• Optimisation du ferroviaire existant, meilleure utilisation et répartition des flux entre les lignes ferroviaires existantes entre la France et l'Italie.

• Rationalisation du transport routier et diminution des transports inutiles et à vide.

• Transport des conteneurs seuls sur les trains (combiné) et non pas des camions entiers (ferroustage), comme le propose le projet de ligne à grande vitesse.

• Consultation des populations concernées. ♦



## Faucheurs volontaires 49 militants anti-OGM relaxés à Orléans

**L**E TRIBUNAL correctionnel d'Orléans a relaxé vendredi les 49 « faucheurs volontaires » poursuivis pour le fauchage de parcelles de maïs génétiquement modifié dans le Loiret en 2004 et 2005, en reconnaissant le bien fondé de « l'état de nécessité » de leur action. Cet état de nécessité résulte « du danger actuel de diffusion incontrôlé de gènes provenant des organismes génétiquement modifiés, dont la dissémination avait été autorisée, contrairement au droit constitutionnel à un environnement sain », a indiqué le tribunal.

Les 49 prévenus étaient poursuivis pour « dégradation grave du bien d'autrui commise en réunion », en l'occurrence des parcellesensemencées par le géant américain de l'agrochimie Monsanto. Le 28 octobre, à l'issue du procès qui avait duré deux jours, le procureur Alex Perrin avait requis des peines de trois mois de prison avec sursis à trois mois ferme. Le jugement avait été mis en délibéré.

Il avait requis trois mois de prison ferme, la peine la plus sévère, à l'encontre de Jean-Emile Sanchez, ancien porte-parole de la Confédération paysanne, déjà condamné dans deux affaires similaires.

Une peine de 15 jours de prison ferme et deux mois et demi avec sursis avait été réclamée contre trois faucheurs volontaires ayant participé aux deux actions de 2004 et 2005.

Pour les 45 autres, dont deux élus Verts, le procureur avait demandé une peine de trois mois avec sursis. Quarante-quatre d'entre eux étaient poursuivis pour un fauchage commis le 14 août 2004 à Greneville-en-Beauce. Cinq autres, ainsi que trois du groupe des 44, répondaient également d'une autre action menée le 7 juillet 2005 à Greneville-en-Beauce et à Neuville-aux-Bois. Monsanto avait porté plainte contre les deux fauchages.

La cour d'appel de Grenoble avait annulé le 26 octobre les poursuites contre trois agriculteurs qui comparaissaient pour avoir, pour la première fois en France, fauché du colza transgénique en 1997 en Isère, invoquant la loi d'amnistie présidentielle de 2002.

Ce jugement est évidemment une première encourageante car depuis quelques temps, on assistait à un durcissement de la justice avec des amendes et des condamnations très fortes. ♦

## Prolongement de la Ligne à Grande Vitesse entre Bordeaux et la frontière :

### On en remet une couche...

**N**OUS avons déjà signalé dans notre dernier numéro que Réseau Ferré de France, dans son souci de prouver à tout prix la saturation des voies existantes, avait fait passer par Hendaye, la totalité du trafic entre l'Etat français et la péninsule ibérique. En captant volontairement celui des autres axes dont le principal par Perpignan. A ce jour, personne ne nous a contredit, le président de RFF sur Radio France se contentant de dire que pour les chiffres on verra mais que c'était bien qu'il y ait un débat.

Aujourd'hui, on en remet une couche sur le même document pour souligner des performances douteuses.

Le document de synthèse présente 6 variantes :

- n°1: Bordeaux-Hendaye sur voies existantes
- n°2, n°3 et n°4 : Trois variantes de voies nouvelles TGV
- n°5 : voies nouvelles jusqu'à Dax puis voies existantes jusqu'à la frontière et
- n°6 : Bordeaux-Dax sur voies existantes puis voies nouvelles jusqu'à la frontière).

Les variantes 2, 3 et 4 mettent Bayonne à, respectivement, 51mn, 56 mn et 57 mn de Bordeaux. La variante 5 (voies existantes au Pays Basque) met Bordeaux à 58 mn de Bordeaux. Autrement dit, 7mn, 2mn ou 1mn de gain de temps, ridicule et cher ! D'autant plus que la gare nouvelle de Bayonne est excentrée vers Bassussarry-Arcangues et que les gares de Biarritz, St Jean de Luz et Hendaye ne sont plus sur le tracé. Passer au moins 20mn sur les routes quand on viendra du bassin Nivelle-Bidassoa pour gagner 1mn, voilà qui s'appelle du progrès.

**V. Pachon**

- Pour nos amis landais, la prochaine fois nous parlerons de la malheureuse gare dacquoise... (encore du progrès en perspective...)

## Tunnels sous les Pyrénées

**E**NTRÉ 1865 et 1904, une commission mixte franco-espagnole a travaillé sur le franchissement des Pyrénées. Douze traversées ont été étudiées, toutes comportaient des tunnels sous le col, de fait, alors qu'il était bien plus difficile qu'aujourd'hui de creuser des tunnels à la base des cols. Pour ceux que cela intéresse, il s'agissait des lignes suivantes :

1. De Baigorri à Pampelune par les Aldudes.
- 2 et 3. De Mauléon à Roncal par Larrau ou Urdayte.
4. Par le Somport.
5. De Lourdes à Fiscal par Gavarnie.
- 6 et 7. De Lannemezan Arreau à Salinas par le col de Salcort ou celui de La Paz.
8. De Luchon à Benasque
9. De Montrejeau à Estერი par le Val d'Aran.
10. De St Girons à Estერი par

le port de Salau.

11. De Ax les thermes à Ripoll par le Puymorens et la Cerdagne.
12. De Prades à Puigcerda par le col de la Perche et la Cerdagne.

Seul le Somport (1928) et le Puymorens (1929) ont vu le jour, celui par le Salau a été commencé mais pas terminé. (D'après « Géographie des chemins de fer français ») ♦

**Pour cette nouvelle  
année 2006...**

**Osez vous offrir un cadeau  
vraiment utile...**



**Abonnez-vous à  
Ortzadar !**



Par JM. FAYE

# Brevés Sociales

## Démocratie sociale

★ La démocratie sociale est en panne et les syndicats le constatent. Début décembre, un observatoire de la démocratie et des libertés syndicales a été créé. Ses initiateurs constatent que malgré la diversification syndicale (ou division pourrait-on dire par ailleurs) les relations sociales restent régies par l'arrêté de 1966 qui décrète représentatifs les seules CGT, CFTD, FO, CFTC et CFE-CGC. Or, dans les entreprises, la représentativité est autre puisque l'émergence de SUD et de l'UNSA est une évidence et le législateur devrait se pencher sur le problème. Mais la question est aussi de savoir si seul le législateur doit désigner qui est représentatif. Un processus électoral ne serait-il pas préférable pour redonner la parole aux salariés qui sont les premiers concernés.

## En Bretagne aussi il y a des Démon

★ Comme en Pays Basque, de jeunes bretons du Trégor ont décidé de faire face au déclin de la langue. Ils ont, comme les Démon basques entamé une campagne auprès de la SNCF pour obtenir l'introduction de la langue bretonne dans la vie publique. L'association Ai'ta (c'est le nom breton) souhaite travailler avec les basques et courant décembre une manifestation commune a eu lieu devant les gares de Guingamp et Bayonne. Voilà quelque chose qui démarre.

## Albert de Monaco et ELB

★ Début décembre ELB a écrit au Prince Albert qui touche 300 000 euros de subventions pour un domaine de 774 hectares de céréales et de betteraves alors que les agriculteurs de montagne viennent de voir leur indemnité amputée de 10 %. Apparemment Albert n'est pas le seul à bénéficier de gros sub-

sidés : en France une dizaine d'exploitants riches touche plus de 450 000 euros par an et 2 630 autres plus de 100 000 euros. On ne sait si le prince va renoncer à sa cagnotte mais ce que l'on sait c'est que l'administration compte beaucoup sur la réduction du nombre d'exploitants pour diminuer les aides et surtout les partager en un plus petit nombre. Compter sur la mort des uns pour partager le gâteau entre les autres, voilà un étrange principe.

## Logement : gros problème en Pays Basque

★ Selon le Secours Catholique, « la tendance des personnes qui ont un logement précaire est en augmentation ». Cela croît parallèlement avec le nombre des familles aidées par le Secours Catholique. La barre des 5000 foyers serait dépassée et pour connaître le nombre d'individus concernés il suffit sans doute de multiplier ce chiffre par trois. D'autre part le nombre de SDF augmente comme le constatent les associations qui prennent en charge la misère en Pays Basque. Le phénomène des « travailleurs pauvres » se développe également (temps partiel, intérim, CDD) et les pépins de la vie font vite glisser vers la pauvreté extrême et l'impossibilité de se loger. Alors parfois se crée un exode « inversé » de la côte vers l'intérieur du pays où les loyers sont moins chers mais c'est une paupérisation accrue de l'intérieur du pays.

## La rénovation urbaine pour la droite

★ La PNRU (programme national de rénovation urbaine) semble profiter à certains plutôt qu'à d'autres. Normalement, ce programme concerne 751 quartiers classés en zones urbaines sensibles (ZUS). Or les chiffres fournis par l'ANRU (Agence nationale de

renovation urbaine) montrent une très nette représentation des communes de droite dans le nombre de dossiers déjà traités ainsi que dans le taux de subventions accordées. Au 4 Novembre 2005, près de 70 % des subventions revenaient à des municipalités UMP, UDF ou divers droite, la gauche recevant le reste des subventions. Deux villes, Meaux (ville de J. F. COPE) et Montereau gérées par l'UMP ont particulièrement profité de la manne. C'est un peu nauséabond. Au point qu'un sénateur PS, membre du CA de l'PNRU vient de démissionner en dénonçant le mauvais fonctionnement de l'agence et le règne « des copains d'abord ».

## La libre pensée se rebiffe

★ La fédération nationale de la libre pensée constate amèrement que partout « la laïcité de l'école et de l'état est attaquée ». Ses animateurs considèrent que la mise en place par Sarkozy d'une commission pour étudier la modification de la loi de 1905 et « satisfaire les demandes des religions » est un exemple parmi d'autres de ce genre d'attaques. La fédération estime que le « délit de blasphème se répand comme une lèpre en France » et rappelle que les tribunaux interdisent de critiquer ou de parodier les religions. Les libres penseurs signalent par ailleurs que 40 milliards d'euros ont été



« détournés » du budget de l'école publique en faveur de l'enseignement privé catholique. Ils appellent à des manifestations pour défendre et promouvoir la loi de 1905.

## Sans papiers

★ La pression continue y compris sur les services préfectoraux et policiers pour atteindre les quotas d'expulsions demandées par SARKO. Une nouvelle catégorie est maintenant traquée : les jeunes scolarisés sans papiers. Pour lutter contre cela, le Réseau Education Sans Frontières 93 (RESF) appelle les enseignants et personnels de l'éducation nationale ainsi que les usagers à inciter les jeunes ayant des problèmes de papiers à se faire connaître. Le réseau incite également les personnels de direction à refuser de révéler à la police l'identité des élèves sans papiers et à refuser de les livrer « lorsque les forces de l'ordre interviennent dans les établissements pour les arrêter » (info Politis n°873)

## La colère des stagiaires

★ Le 1<sup>er</sup> Novembre 2005, s'est créé un mouvement qui se veut rassemblement des « sans droits » du monde du travail. Déjà, avant cela, ils avaient participé à la manifestation du 4 Octobre et s'étaient « invités » dans certaines entreprises. Quelques 10 000 personnes ont déjà signé leur pétition qui dénonce les grandes entreprises « stagiophages ». « Notre objectif est de faire comprendre qu'il y va de l'intérêt de tous : un chômeur ne peut pas trouver du boulot quand un petit jeune prêt à tout pour bosser, accepte de faire la même chose sans être payé », disent les organisateurs du mouvement. Ils demandent un vrai statut du stagiaire et la mise en place de quotas salariaux par rapport à la masse salariale pour éviter les recours massifs dans certaines entreprises. Les organisations syndicales s'accordent avec « Génération précaire » (c'est le nom de l'association) pour promouvoir un statut légal inscrit dans le Code du Travail... Le MEDEF, évidemment, est contre... ♦

# « Tout d'un coup, j'ai cessé d'exister... »

« Au quotidien, les gens détournent souvent le regard. Ils ne s'adressent pas directement à moi mais à la personne qui m'accompagne si elle est valide. Et dans ce cas, ils pensent toujours que c'est une tierce personne. Pas une copine, un frère, une sœur, quelqu'un avec qui j'ai des liens intimes : non, c'est forcément quelqu'un qui m'aide ! Avec le temps, je ne m'habitue pas. Au contraire, cela me met de plus en plus en colère ! »

Rémy Mellbahrzde.

## Le handicap est la première cause de discrimination en France

C'est en tout cas ce que pensent 66 % de l'échantillon de 802 personnes interrogées par l'Ifop en juin dernier sur la demande de l'Association des Paralysés de France (APF). C'est autant que pour l'origine ethnique (66 % également), mais plus que pour le sexe (60 %), l'appartenance religieuse (50 %) ou l'orientation sexuelle (46 %). Chez les personnes elles-mêmes en situation de handicap ce sentiment est encore plus prononcé. Et il est loin d'être infondé, si l'on en croit les résultats de la récente étude menée par le sociologue Jean-François Amadiou. L'équipe de l'Observatoire des discriminations qu'il dirige a envoyé en avril et mai 2004 plus de 1800 CV factices en réponse à 258 offres d'embauche dans des services commerciaux. Les caractéristiques de ces candidatures étaient bien évidemment relativement similaires et ne différaient que par la variable à tester, en l'occurrence le handicap, l'origine ethnique ou bien encore le lieu d'habitation. Résultat : les candidats handicapés sont ceux qui ont reçu le moins de propositions d'entretien d'embauche, quinze fois moins que les hommes blancs ne présentant aucune particularité pouvant donner lieu à discrimination. Alors que ces candidats de référence ont reçu 75 réponses positives, les postulantes

féminines n'ont intéressé que 69 recruteurs ; les habitants du Val Fourré (un quartier de la banlieue parisienne ayant mauvaise réputation), 45 ; ceux ayant un physique disgracieux, 33 ; et les plus de cinquante ans, 20. En queue de peloton, les candidats d'origine maghrébine avec 14 propositions d'entretien et les personnes handicapées qui n'ont reçu que 5 réponses positives ! Mais la discrimination ne se limite pas à l'emploi, elle se manifeste au quotidien, dans les transports, les loisirs ou bien encore dans le logement. (Magazine FAIRFACE N° 635 - article de Franck SEURET).

Personne ne vit d'amour et d'eau fraîche, nos politiques le savent d'ailleurs très bien. Notre cher Président M. Chirac n'a-t-il pas dit dans sa campagne présidentielle que l'aide aux handicapés était une priorité ? C'était pour lui un de ses pottoks de bataille. Alors au plus fort de la colère, il a créé le complément de ressource (CPR). Mais voilà : Pour Qui ?

Un petit rappel : avec 80 % d'invalidité, l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.) s'élève à 599€/mois (sous le seuil de pauvreté), ces personnes n'ont pas droit au CMU (mutuelle des pauvres) parce que pour y avoir droit le plafond de ressource est de 576€/mois (loi de 76). Je ne sais pas ce que vous ressentez, mais moi j'ai mal au ventre. Le CPR s'élève à 166, il a donc été créé pour arriver à 80 % du SMIC. Mais pour y avoir droit « Cachou ! » Il faut que la personne handicapée remplisse des conditions pour le moins paradoxales.

À savoir :

- Il faut être âgé de moins de 60 ans,
- Avoir un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 %,
- Ne pas avoir perçu de revenus d'activité professionnelle depuis un an,
- Percevoir une AAH entière ou complémentaire,
- Vivre dans un logement indépendant,



- Avoir une capacité de travail inférieure à 5 %.

Je vous invite à imaginer à quoi ressemble une personne si handicapée qu'elle ne peut travailler en atelier protégé (égale ou supérieur à 5 % minimum requis pour travailler en CAT) mais qui peut vivre dans un logement indépendant. Si vous n'y arrivez pas, demandez de l'aide aux députés ou sénateurs UDF et UMP qui ont voté cette loi, ils se feront un plaisir de vous l'expliquer.

Mais, il est préférable de laisser le soin à ceux qui le vivent au quotidien. Monsieur Gilles Goyeneche qui représente l'APF à la COTOREP de Bayonne peut vous décrire précisément le circuit que prendra votre demande de CPR dans notre département : La CAF procédera à un premier « écrémage administratif » et éliminera toutes les demandes des personnes handicapées n'ayant pas les 80 % d'invalidité, ou trop âgées, ou vivant en Maison d'Accueil Spécialisé, en Foyer d'Accueil Médicalisé, en Centre d'Aide par le Travail etc. Ainsi, la COTOREP, dans notre département, est composée d'un médecin, d'une secrétaire et des représentants ou élus des organismes ou associations suivantes : Conseil Général, CPAM, CAF, ANPE, CAT, et des représentants

d'associations de personnes handicapées. Le médecin de la COTOREP a suivi une formation spécifique pour l'évaluation des fameux 5 % de capacité de travail d'une personne handicapée et son diagnostic est sans appel : 106 demandes de CPR, 96 rejets pour capacités de travail supérieures à 5 % lors de la dernière séance. Aucune contestation n'est admise par le médecin qui se dit seul habilité à évaluer ces capacités de travail (par simple consultation du dossier médical). Il se demande donc pourquoi ces dossiers sont soumis à la COTOREP... et à quoi servent ces réunions où toute remarque de la part des autres membres de la commission est considérée comme irrecevable.

Devant l'absurdité des décrets d'application de cette loi n° 2005-102 du 11 février 2005 devenue inadéquate, il invite tous les citoyens handicapés subissant un rejet de leur demande de CPR à faire appel de la décision de rejet de CPR auprès des tribunaux administratifs. Si tout le monde le fait, les tribunaux administratifs seront vite saturés et cela obligera les pouvoirs publics à se rendre compte de leurs détresses.

Gisèle Mougnois

# L'étrange disparition des ruisseaux anglois

## ... ou une catastrophe pas si naturelle que ça !

### Quelques ruisseaux

• **Connaissez-vous le Maharin au Port de Gala ?** C'était autrefois un joli ruisseau avec cascade, empierré par endroit, orné de chaque côté d'une belle rangée de platanes, on y trouvait même une cressonnière. Les résidents de l'ensemble immobilier « Argi Zabal », rue de Bahinos, au pied de la Butte aux Cailles, l'ont découvert lors des dernières inondations de novembre. Entre temps il avait été détourné, puis remis dans son lit d'origine et busé, laissant à l'air libre un tronçon de ruisseau qui n'a pu que déborder, car le torrent ne pouvait pas s'engouffrer assez rapidement dans la buse remplaçant le ruisseau disparu.

• **Connaissez-vous le Florence ?** C'était jadis un paisible ruisseau qui alimentait des marécages où l'on allait titiller les grenouilles. Il s'est rappelé au bon souvenir des habitants de la rue Francis Jammes dans des circonstances un peu différentes, puisque c'est le bassin de rétention du nouveau lotissement Malda qui a débordé et qui est venu gonfler anormalement le ruisseau entraînant les inondations de leurs maisons.

• **Connaissez-vous le... ?** On a oublié son nom et son tracé, il a disparu des cartes. Il y en a beaucoup comme ça à Anglet, par exemple au quartier de la Chapelle, où de nombreux acquéreurs, séduits par l'emplacement, se sont installés sans savoir que sous leur lopin se trouvait un ruisseau détourné ou busé.

Ailleurs, ce sont les résidences de l'Union qui récupèrent l'excès d'eau de pluie provenant de BAB 2. Certes, selon le code civil (art. 640), l'écoulement naturel de l'eau est une servitude que les terrains en contrebas doivent supporter. Mais à condition que l'écoulement ne soit pas aggravé, comme c'est le cas, par de très puissantes pompes récupérant l'eau des immenses parkings.

Car une des caractéristiques d'Anglet est d'avoir un important réseau de ruisseaux qui partent des

plateaux de Sutar, de Brindos où se trouve l'aéroport (point culminant à 65 m) et de Tarandelle, et qui vont se jeter soit dans l'Adour soit directement dans la mer. Quand la marée monte, l'eau remonte dans les ruisseaux. Lors de fortes précipitations, la combinaison conjointe des deux phénomènes peut se révéler catastrophique. Heureusement, la marée était basse lors des inondations de novembre 2005 !

### Un pan de l'histoire locale

Avant de s'opposer à leur écoulement on les a exploités. Les ruisseaux ont même joué un rôle prépondérant dans le passé. De nombreuses activités étaient liées à la présence de cette manne abondante, telle les cressonnières, les maraîchages, les moulins à eau ; le transport de marchandises en était facilité, notamment en remontant le ruisseau Maharin jusqu'au Port de Gala. Ils alimentaient les nombreuses fontaines et lavoirs de la ville. Ils alimentaient même en eau la Ville de Bayonne, par le captage de la source de Bessouye.

L'urbanisation galopante et l'accroissement de la population qui l'a accompagnée (Anglet est passé de 13 000 habitants en 1953 à 35 000 en 1988) ont sonné le glas de cette tranche d'histoire locale. Petit à petit les ruisseaux ont été busés, et les « terrains éponges » et autres zones inondables ont été lotis...

### Le busage des ruisseaux

Aujourd'hui, une grande partie des ruisseaux de la commune sont confinés dans des buses, certains sur tout leur parcours, d'autres en partie. Il semble que le réseau de buses soit parfois sous dimensionné et on peut se demander si le débit pluviométrique pris en compte est réaliste. On cite l'exemple de Saint-Jean de Luz qui base ses études sur des retours historiques de 30 ou 50 ans. La surprise est qu'on ne fasse pas pareil à Anglet. Souvent, quand le « busage » est ancien, c'est l'environnement qui a changé :

le sol étant de plus en plus minéralisé et n'absorbant plus, à même niveau de précipitations la quantité d'eau à évacuer est plus importante. Il arrive un moment où le réseau busé n'écoule plus, les déchets végétaux emportés par le ruissellement des eaux réduisant en outre la section de conduite utile et favorisant la formation du bouchon. L'eau se répand alors tant au niveau de la source que sur les tronçons restés à l'air libre. Pour s'écouler elle retrouve naturellement l'ancien lit du ruisseau, non entretenu ou détourné, le déborde rapidement et inonde les maisons voisines. Voilà le scénario de la catastrophe annoncée. Vous avez dit catastrophe naturelle ?

Bien sûr, il fallait faire quelque chose. D'ailleurs, en 1988, les riverains des ruisseaux de l'Arriou et du Beyris, excédés par les inondations successives, se sont constitués en association pour se protéger des inondations qu'ils supportaient « en raison de l'utilisation des ruisseaux comme collecteurs publics d'eaux pluviales sans qu'aucun travail d'ensemble n'ait été entrepris pour les adapter à cette destination » et des « risques résultant de la poursuite de l'urbanisation des terrains encore libres situés dans les bassins versants desdits ruisseaux ». Le problème n'est donc pas nouveau ! Gouverner c'est prévoir, dit-on.

### Mais que fait la mairie ?

Elle écrit ! Très bien d'ailleurs, et depuis longtemps. En 1985 le bulletin municipal de la Ville d'Anglet titrait « *Maîtriser les eaux pluviales : des milliards de centimes à prévoir* » et annonçait... les résultats d'une étude ! Depuis beaucoup d'eau a coulé sous les ponts... et dans les maisons.

Rien de nouveau sous le soleil, donc. Aujourd'hui ? On va lancer une étude. Il était temps d'ailleurs, la précédente datait un peu. Pourtant le scénario de la catastrophe annoncée était écrit dans le rapport de présentation du PLU de

2004 (le PLU, Plan Local d'Urbanisme, est l'outil de planification urbaine dont se dote la collectivité pour projeter dans le futur ses orientations politiques). Extraits : l'augmentation des surfaces imperméabilisées « *modifie l'écoulement superficiel de l'eau par l'augmentation des débits ruisselés et la baisse des débits d'infiltration. Ainsi les précipitations ne sont pas assimilées par les sols et sont transportées suivant des directions et sur des distances induites par les différents aménagements. Dès lors, les conséquences sur les exutoires de précipitations (notamment les ruisseaux) devront faire l'objet d'études spécifiques afin d'éviter tout risque d'inondation ou de détérioration des espaces aménagés et des espaces situés en aval*... « *Il est également possible que cette imperméabilisation modifie les écoulements souterrains ou les conditions de réalimentation des nappes phréatiques. La commune devra être particulièrement attentive à ces problématiques dans les zones de perméabilité différenciées. De plus, certains sites devront être protégés de par leur rôle de régulateur hydraulique (comme certains boisements de versants)*... *Aussi les débits rejetés dans le milieu naturel ne devront pas augmenter de manière excessive, ni accroître, dans les différents sites, le risque d'inondations* ».

### Ainsi, ILS savaient...

Mais pendant qu'on écrit et qu'on étudie, les travaux continuent. En 1988 on prévoyait la stérilisation du secteur de Juzan, véritable zone éponge permettant d'absorber les écoulements venant du plateau de Parme (l'étang du Moulin de Sault avait été supprimé lors de la création de l'aéroport). En 2005, on décide la construction d'un pôle universitaire à Montauray, sur le bassin versant de ce plateau de Parme, on y abat quantité d'arbres (les plus beaux de la commune mais c'est un autre sujet) et on interpose des bâtiments et un parking, créant ainsi les

conditions pour des inondations futures. Au mois de juillet dernier c'était le tour du ruisseau Parnasse, en face de la clinique Mirambeau : encore un ruisseau de moins et quelques buses en plus ! On trouvait pourtant là un espace boisé classé et un petit ru qui faisait office de « frontière » avec Bayonne, bordé sur un côté d'arbres qui stabilisent la butte des immeubles du Polo. Le tout dans un cadre idyllique, une coulée verte au biotope remarquable, véritable havre pour les oiseaux, grenouilles et autre faune vivante. De nombreux arbres ont été abattus pour permettre le busage du ruisseau, apparemment sans autorisation. Le prétexte ? Il y avait des rats et le ruisseau était sale... La conséquence ? Les rats et ragondins remontent directement de l'Adour par la buse, à la grande joie des voisins ! D'ailleurs ce busage était une lamentable erreur, c'est un élu municipal qui l'a dit !

### Alors, que faut-il faire ?

D'abord réparer ce qui peut l'être. Ensuite être plus vigilant dans la mise en œuvre des projets d'urbanisme. Ceci commence avec le matériel cartographique. Comme les tracés des anciens ruisseaux et l'emplacement des zones humides ont disparu des plans d'urbanisme, on n'en tient pas compte quand on implante une construction ou qu'on aménage un quartier. Mais le risque, lui, n'a pas disparu et l'eau, elle, a une mémoire !

Il faut ensuite être plus attentif avant de donner des autorisations de construire ; se préoccuper des capacités d'absorption en évitant la minéralisation inutile des sols ; se poser la question des garages en sous-sol et des habitations au ras du sol dans des zones inondables ; ne pas buser inutilement et, s'il faut le faire, dimensionner convenablement les conduites, ne pas bétonner les berges des ruisseaux comme au Busquet et les laisser à l'air libre absorber les précipitations qui iront alimenter les nappes phréatiques tout en filtrant l'eau.

« La nature n'aime pas qu'on la contraie... » proclamait le bulletin municipal d'Anglet en 1985 ; on y affirmait aussi la nécessité d'une « refonte totale du réseau d'écoulement des eaux pluviales ». Car la situation s'est aggravée avec le développement d'une urbanisation mal contrôlée.

Il n'y a d'ailleurs pas que les ruisseaux : les arbres, la végétation, disparaissent ou sont menacés. C'est ainsi qu'on transforme un écrin de verdure en un écran de béton. Il faut absolument cesser cette politique de gribouille. ♦

## Un livre à dévorer

### « Paidoyer pour un monde métis » d'Alexis NOUSS\*

**D**ifficile de résumer la pensée de l'auteur et pourtant Daniel BENSARD dans la postface, le fait avec talent.

Ce que l'on peut dire, c'est qu'il ne s'agit pas d'un programme ni d'un projet, mais comme le dit NOUSS, d'une proposition qui se veut échappatoire à la double impasse des modèles assimilateurs et communautaires.

«Réinventer le terme métis et en entendre les résonnances éthiques pour le monde d'aujourd'hui», nous dit l'auteur.

• **Multiculturel, interculturel, transculturel, hybride...** des notions interrogées à travers l'ouvrage. Le multicultural évoqué comme structure, l'interculturel comme fonction, le transculturel comme production ne sont pas des concepts suffisants pour sortir de l'impasse. Le métissage proposé par Alexis NOUSS va au delà, dans une multi appartenance, un destin singulier, le destin d'une singularité. Le sujet métis passe en lui-même d'une identité à une autre. Le jeune beur peut accueillir en lui-même l'héritage maghrébin et l'héritage français.

Le métissage est en lui-même, mobile et en constant devenir. Ses composantes passent de l'autre côté, adoptent l'autre identité quelle que soit la nature de l'altérité. L'enjeu, c'est dans une espèce d'ivresse d'être le même et l'autre. Le nouveau métis n'est pas l'association de parties superposées. Ainsi le sujet brésilien auquel on reconnaît des origines indiennes, africaines et européennes peut se revendiquer, indien, africain et européen. Le Turc n'est pas mi-oriental mi-occidental mais tout à fait occidental et tout à fait oriental. C'est cela le principe de ce métissage qui se veut porteur.

• **Question de frontière aussi...** Alexis NOUSS plaide pour un dispositif de pensée ternaire : être soi, l'autre et les déplacer dans un autre lieu, un tiers espace où les représentations humaines ne s'affronteront pas mais se « rencontreront » pour s'ouvrir à tous les possibles. C'est bien différent de l'idéologie de l'intégration. Reconnaître les frontières établies par les hommes mais pour les transcender et être aussi à l'aise de part et d'autre. La globalisation est très néfaste quand elle veut imposer un sentiment communautaire à visée planétaire. Alexis NOUSS propose le contraire : partir d'une sensibilité commu-

nautaire et l'agrandir à une dimension globale en articulant différents plans. « Un sujet pourra nourrir une conscience mondiale écologique en même temps qu'une conscience mondiale féministe et qu'une conscience mondiale pacifiste par exemple » nous dit-il.

• **Etre attentif aux autres pour construire une dignité éthique que l'auteur appelle cosmopolitisme.** La frontière de la langue n'est pas forcément barrière mais seuil vers l'« outre-langue » (et non « langue ») qui redessine une limite. L'outre-langue comme horizon qui apprend que celui de ma langue peut être dépassé.

Permettre de passer de l'exil au post-exil. L'exil se nourrit de l'idée du territoire quitté, alors que le second se nourrit du fantasme d'un territoire perdu. Le premier est affaire de travail de deuil alors que le second peut virer à la mélancolie. Mais le post exil peut construire des discours féconds car il ne stérilise pas, il « métisse » anciennes et nouvelles réalités. Les nouvelles identités déracinées loin de chosifier l'idée de la perte d'une unité idéalisée permettent par leur apport de créer une identité nourrie de tous les possibles.

Dans la post-face Daniel BENSARD parle d'un mouvement sans repos qui permettrait de « dépasser », un mouvement jamais abouti, pour aller vers une universalité plurielle. Un mouvement qui permettrait de partager plusieurs cultures sans en trahir aucune. En cela, c'est le contraire du totalitarisme du modèle de la mondialisation libérale qui se veut modèle unique. Il faut sortir d'un modèle de filiation pour aller vers celui de l'alliance. « Devenir est un rhizome et non un arbre classificatoire » insiste-t-il. De là peut-on tirer l'idée d'un retour à la sécularisation pour sortir des théologies, des croyances religieuses qui viennent à la rescousse des nations fragilisées, voire de l'Europe qui tend à chercher son identité dans ses origines judéo-chrétiennes.

Ce petit livre ouvre des questions, des champs à cultiver et c'est là tout son intérêt.

J.M. FAYE

\* Alexis NOUSS - « Plaidoyer pour un monde métis »  
141p, 17 euros — Editions Textuel



« Journée nationale contre l'abus... »

*Près de quatre-vingts personnes bravant un froid glacial ont répondu à l'appel du CADE qui organisait une manifestation symbolique de déversement de prospectus en association avec les mouvements nationaux «CNIID» (Centre National Indépendant d'Information sur les Déchets), «Brigade anti-pub», «Résistance à l'agression publicitaire», «Chiche !». Dix-neuf villes participaient à cette action dans l'hexagone. Les militants ont apporté 475 kg de prospectus recueillis dans leur boîte à lettres, ou dans celle de leurs amis, depuis un mois. Ceci correspondait à environ 5 kg par foyer, dépassant un peu la moyenne nationale de 40 kg par an, mais nous étions en période de Noël et donc tout particulièrement sollicités.*

**Chaque année, 1 Million de tonnes de prospectus, l'équivalent de 100 fois le poids de la tour Eiffel, atterrissent dans nos boîtes à lettres !**

Cette production a un prix très lourd pour le citoyen et son environnement : 110 Millions d'euros sont dépensés par la collectivité. Chacun de nous paye environ 62 euros pour l'édition des prospectus par les entreprises, auxquels viennent s'ajouter le prix du traitement et de la collecte inclus dans le montant des taxes locales. Ces prospectus et journaux sont donc loin d'être gratuits pour le contribuable. Ce gaspillage correspond à l'abattage de 10 Millions d'arbres, sachant que pour fabriquer une tonne de papier, il faut sacrifier 10 arbres.

**L'attitude du gouvernement**

Encore une fois on peut déplorer son laisser-faire face à la pression des industriels.



Le ministère de l'environnement a édité 1 million d'autocollants « Stop Pub », ce qui représentait 5 % des foyers français, alors qu'en même temps à Bruxelles, 20 % des foyers adoptaient l'autocollant. Devant la forte demande des français, 2 millions supplémentaires ont été édités. Depuis, le Ministère a décidé de laisser cette tâche aux municipalités.

**La pollution**

Pour fabriquer 40 kg de papier il faut 20 à 40 kg de bois, 200 à 600 litres d'eau, 120 à 240kwh d'électricité, d'immenses quantités de chlore, de l'encre avec des métaux lourds, des adjuvants et des colorants.

Chaque foyer reçoit en moyenne 40 kg de papier par an, soit un douzième de la quantité des déchets par habitant. Nous connaissons la pollution engendrée par l'incinération, et ces prospectus, réalisés avec des encres de couleur, sont impropres au compostage. Refuser la publicité dans sa boîte à lettres, c'est un geste qui permet de limiter les quantités de déchets et donc de pollution.

**Les emplois**

Accepter une société basée sur la dictature de la publicité et de la consommation, c'est fermer les yeux sur l'apparition de sous-métiers, comme ceux des distributeurs de prospectus payés au lance-

# us des prospectus publicitaires

## place St André à Bayonne

pière et pour des conditions de travail précaire. L'argent gaspillé à éditer et à traiter ces déchets peut contribuer à rémunérer des emplois décents avec des conditions de travail dignes. Le CADE se déclare solidaire des travailleurs de « Qui Cible » (le syndicat des distributeurs) alors en grève.

### **Nous demandons aux pouvoirs publics :**

- L'adoption d'une loi garantissant le respect des autocollants anti-publicitaires comme c'est déjà le cas au Portugal, en Allemagne, à Bruxelles.
- La mise en place d'une taxe obligatoire pour les distributeurs, leur faisant supporter le coût réel du traitement des déchets engendrés.
- Une forte implication des communes adhérentes de Bil Ta Garbi pour éditer leurs propres autocollants « Stop-Pub » et inciter les ménages à l'adopter.

A Rennes où la collectivité s'est donnée les moyens d'information auprès des foyers, la participation à l'opération est de 20 à 25 %.

Lors de cette manifestation, le CADE a distribué son propre autocollant « Stop Pub ».



## 28 Décembre 2005

### Fermeture définitive de l'incinérateur de Bacheforés

*Enfin la sagesse l'emporte !*

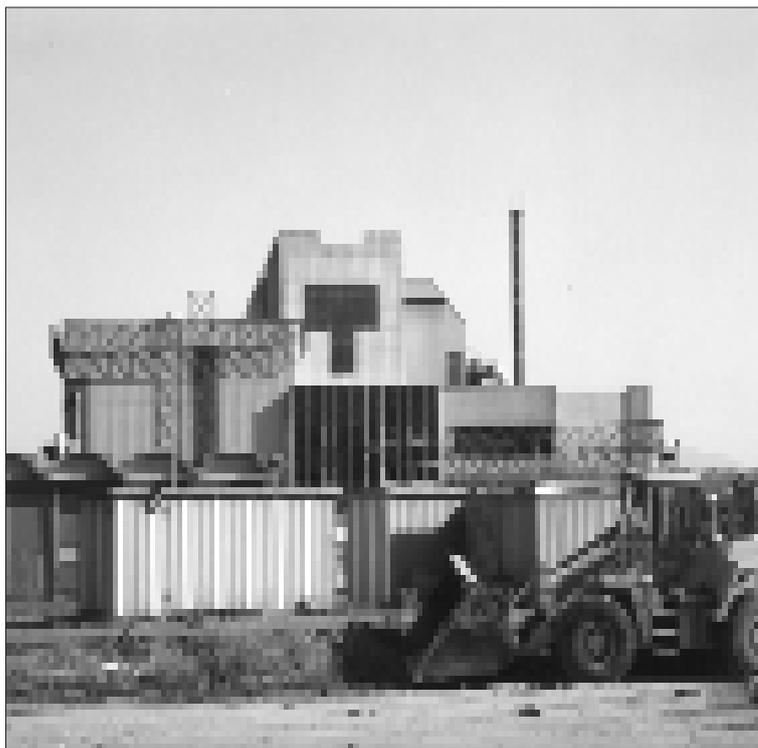
*On regrette cependant le manque de courage et de prévoyance des gestionnaires précédents qui, pendant des années, n'ont pris aucune décision, plaçant le syndicat Bil Ta Garbi dans l'alternative de mettre sur la route une soixantaine de camions par jour pour véhiculer nos déchets en Gironde. Et pour combien d'années ?*

*C'est un tollé général des communes : personne ne veut d'une méga décharge près de chez lui. Et voilà que l'on reparle même d'un incinérateur... Mais, chez le voisin de préférence !*

*Le problème des déchets devient enfin un sujet sérieux de réflexion. C'est peut-être le moment opportun de faire des choix à long terme dans le respect de notre environnement.*

*Chacun devrait avoir le droit de vivre dans un environnement sain.*

- « Non à la méga décharge ici ou ailleurs »,
- « Non à l'incinérateur ici ou ailleurs »,
- « Oui à une gestion responsable de notre mode de vie ! »



... des prospectus publicitaires ! »

# Et si nous aussi on saturait un peu ?

*Ils le veulent, ce prestigieux TGV atlantique. Comment le vendre aux populations, ce train de voyageurs si cher et si destructeur ? En imaginant qu'il va résoudre un vrai problème : l'invasion des camions. L'angle d'attaque inlassablement répété c'est qu'il va dégager sur les voies existantes de la place pour les marchandises. Parfois ce sont les mêmes membres du gouvernement qui ferment des gares et suppriment des trains de marchandises, qui crient « au courage politique ». Écoutons les et, inlassablement, répétons leur la réalité...*

## Il sature 1

« Il » commence ainsi sa tribune dans le journal « Sud-Ouest » du 19/11/05 : « **Pour traiter de sujets aussi cruciaux que le développement de l'Aquitaine, que les futures lignes TGV, j'ai toujours souhaité baser mon action sur une connaissance technique précise des dossiers...** ». Plus loin, dans son désir d'un TGV sur des voies nouvelles jusqu'à la frontière, « il » souligne : « **Si les axes routiers aquitains vers l'Espagne sont hypersaturés, la difficulté vient du fait que les axes ferroviaires le sont tout autant** ». « Il », c'est **Alain Rousset** président du Conseil Régional d'Aquitaine.

Pour parfaire sa « connaissance technique du dossier », nous lui signalons que sur Bayonne-Hendaye, la ligne a une capacité de 132 trains quotidiens par sens et qu'il en passe seulement 25 (5 TGV, 3 Corails, 7 TER et 10 trains de fret) et qu'il suffirait de locomotives plus puissantes (en service dans le Sud-Est) pour que ces 10 trains de marchandises qui ne transportent que 400 tonnes en moyenne passent avec 1000 t (la moyenne d'un train



de fret en France étant de 1400 t). On obtiendrait alors 7 millions de tonnes de marchandises par an (dans les 2 sens) au lieu des 2,4 millions actuellement, et plus si l'on met davantage de trains puisqu'il y a la place.

Nous lui disons également que de Dax à Bayonne, la simple mise en place des BAL (Blocs Automatiques Lumineux, progrès technique qui date d'avant la Libération) permettrait de créer 100 trains supplémentaires.

Alors peut-être se rendra-t-il compte que la ligne est loin d'être saturée.

## Il sature 2

« Il » explique dans le Sud-Ouest du 9/12/05 : « **La ligne grande vitesse est pour nous prioritaire... C'est le seul moyen de développer le ferroutage en transférant à terme sur l'axe existant une part du trafic routier...** ».

« Il », c'est **Max Brisson** président du groupe UMP du Conseil Général. Nous lui signalerons donc que sur Bayonne-Hendaye, la ligne a une capacité de 132 trains quotidiens par sens et qu'il en passe seulement 25 (5 TGV, 3 Corails, 7 TER et 10 trains de fret) et qu'il suffirait de locomotives plus puissantes (en service dans le Sud-Est) pour que ces 10 trains de marchandises, qui ne transportent que 400 tonnes en moyenne, passent avec 1000 t (la moyenne d'un train de fret en France étant de 1400 t). On obtiendrait alors 7 millions de tonnes de marchandises par an (dans les 2 sens) au lieu des 2,4 millions actuellement, et plus si l'on met plus de trains puisqu'il y a la place.

Nous lui disons également que de

Dax à Bayonne, la simple mise en place des BAL (Blocs Automatiques Lumineux, progrès technique qui date d'avant la Libération) permettrait de créer 100 trains supplémentaires.

Peut-être se rendra-t-il compte qu'il y de la place pour « transférer » et qu'au lieu de fermer l'entreprise de transport combiné d'Hendaye, son gouvernement aurait pu s'atteler au transfert depuis longtemps.

## Il sature 3

« Il » déclare dans le Sud-Ouest du 25/10/05 : « **S'il faut une 2<sup>ème</sup> voie, je dis "banco" car on ne peut faire l'économie de cette ligne** ».

« Il », c'est le député **maire de Bayonne**. Nous lui disons simplement que sur Bayonne-Hendaye, la ligne a une capacité de 132 trains quotidiens par sens et qu'il en passe seulement 25 (5 TGV, 3 Corails, 7 TER et 10 trains de fret) et qu'il suffirait de locomotives plus puissantes (en service dans le Sud-Est) pour que ces 10 trains de marchandises qui ne transportent que 400 tonnes en moyenne passent avec 1000 t (la moyenne d'un train de fret en France étant de 1400 t). On obtiendrait alors 7 millions de tonnes de marchandises par an (dans les 2 sens) au lieu des 2,4 millions actuellement, et plus si l'on met plus de trains puisqu'il y a la place.

Nous lui disons également que de Dax à Bayonne, la simple mise en place des BAL (Blocs Automatiques Lumineux, progrès technique qui date d'avant la Libération) permettrait de créer 100 trains supplémentaires.

Peut-être se rendra-t-il compte que nous n'avons pas besoin d'une 2<sup>ème</sup> voie et qu'il peut mettre son

« banco » dans la poche avec son mouchoir par dessus.

## Elle sature 4

« Elle » voulait ajouter sa voie au tintamarre officiel. Alors, « elle » a dit d'après le Sud-Ouest du 25/10/05 (ouais ça sature pas mal dans ce journal) qu'elle « **défendait le projet atlantique (TGV) au nom de l'écologie et du rééquilibrage en direction du fret ferroviaire** ».

« Elle », c'est **Louissette Mayereau** des Verts des Pyrénées Atlantiques que nous avons connue plus inspirée sur le Canfranc. Nous lui disons que sur Bayonne-Hendaye, la ligne a une capacité de 132 trains quotidiens par sens et qu'il en passe seulement 25 (5 TGV, 3 Corails, 7 TER et 10 trains de fret) et qu'il suffirait de locomotives plus puissantes (en service dans le Sud-Est) pour que ces 10 trains de marchandises qui ne transportent que 400 tonnes en moyenne passent avec 1000 t (la moyenne d'un train de fret en France étant de 1400 t). On obtiendrait alors 7 millions de tonnes de marchandises par an (dans les 2 sens) au lieu des 2,4 millions actuellement, et plus si l'on met plus de trains puisqu'il y a la place.

Nous lui disons également que de Dax à Bayonne, la simple mise en place des BAL (Blocs Automatiques Lumineux, progrès technique qui date d'avant la Libération) permettrait de créer 100 trains supplémentaires.

Peut être que la prochaine fois elle tournera sa langue plusieurs fois dans sa bouche et qu'avec nous elle choisira le « rééquilibrage » sur les voies existantes.

**Pachon Victor...**

(Aaahh ! délices du « copier-coller »)

*Encore d'autres tribunes libres dans le Sud-Ouest, pour dire la même chose, Menjuq du Conseil Général, Inchaupé etc.) Notre article est fini et on va évidemment manquer de place. Quel matraquage!*

# Extrait du bulletin n° 1

## « L'EAU EN NIVE-ADOUR »

**S**UITE à l'assemblée générale du 15 avril dernier, le conseil d'administration de l'association de défense des Usagers d'Eau et d'Assainissement Nive-Adour vient de sortir son premier bulletin. Ses objectifs sont de veiller à la meilleure utilisation de l'argent des usagers et ce dans le respect des textes en vigueur, de vérifier la transparence de la gestion publique et d'analyser et proposer des solutions qui permettent une saine gestion.

**Assainissement autonome :** Usagers à vos poches... pour acquitter une nouvelle redevance !

Sont concernés tous les Usagers qui ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif (tout-à-l'égout) et possèdent donc un assainissement individuel autonome, fonctionnant au travers d'une fosse.

La loi sur l'eau fait obligation aux Maires de s'assurer du bon fonctionnement de ces installations et ce, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006, obligeant les communes à faire un contrôle de toutes les installations tous les 4 ans, le coût de ce contrôle étant à la charge des propriétaires.

Lors d'une 1<sup>ère</sup> visite, un plan de l'installation et un contrôle sont effectués et un diagnostic est établi. Les propriétaires concernés se doivent d'exécuter les travaux de mise en conformité. Des subventions peuvent être accordées pour cela et le contrôle se fera régulièrement tous les 4 ans.

### Comment ?

Certaines municipalités ont pour cela, soit créé un « Service Municipal », soit se sont regroupées en Syndicat Intercommunal. Les 16 communes du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif URA ont fait des choix différents.

Ainsi, 8 communes ont créé le S.I. Ur Garbitze qui regroupe : Bassusary, Halsou, Itxassou, Jatsou, Larressore, St. Pierre d'Irube, Ustaritz et Villefranque soit environ 2500 installations, auxquelles se sont récemment jointes 2 communes extérieures à URA : Louhossoa (150) et Espelette (400).

Le syndicat Assainissement Autonome de l'Adour S3A concerne les communes de : Briscous, Lahonce, Mouguerre, Urcuit, et Urt, avec environ 2000 installations.

Les 2 communes d'Ahetze et Arbonne se sont associées avec Bidart (extérieur à URA) pour créer le syndicat Uhabia (800 installations). Quant à la commune d'Arcangues (600 installations) elle a préféré créer un Service Municipal et, après avoir lancé un appel d'offres, a choisi la Société Agur pour effectuer ces contrôles.

### Que de syndicats intercommunaux !

On aurait pu penser que, pour ces communes ayant l'habitude de travailler ensemble, la logique économique aurait voulu qu'un seul S.I.

pour l'assainissement autonome soit créé, ceci permettant très certainement une meilleure gestion des locaux, du personnel technique et administratif, du matériel (véhicules, informatique), et surtout une diminution du nombre de Présidents et Vice-présidents !

Chaque Syndicat Intercommunal est donc doté d'un Président et d'un Vice-président désignés au sein des mêmes élus. A titre d'exemple, le Président du S.I. de URA est également Vice-président de Ur Garbitze et l'un des Vice-présidents de URA est Président de S3A !

### Les coûts !

Alors là ça va plus du tout. Ainsi il en coûtera pour les usagers de :

- Ur Garbitze, 128 € payables en 4 fois soit 32 €/an,
- S3A, 148 € payables en 4 fois soit 37 euros/an,
- Uhabia, 80 € payables à la prestation,
- Arcangues, 79 € pour le 1<sup>er</sup> contrôle et a déjà annoncé 45 pour le 2<sup>ème</sup> au bout de 4 ans.

Ainsi, le S.I. Uhabia et la commune d'Arcangues, cette dernière ayant fait le choix de s'adresser à une entreprise privée, assurent ce contrôle pour un coût quasiment identique et très nettement inférieur aux 2 autres : S.I. Ur Garbitze et S3A. Ces derniers syndicats n'ont pas osé présenter la note en une seule fois et ont préféré proposer,

comme dans les hypermarchés, le « paiement en 4 fois sans intérêt ! » Il est à noter que le 1<sup>er</sup> contrôle d'Ur Garbitze a été effectué par la même société privée ayant œuvré à Arcangues, c'est à dire la société Agur !

### Comment expliquer de tels écarts ?

Lorsque l'on regarde de près les comptes administratifs de URA ET S3A, il est remarquable de noter que ces 2 syndicats dégagent des profits importants. Par exemple, Ur Garbitze a provisionné dans son budget 2005 la somme de 77 500 euros pour « Achat de locaux » et 11 000 pour « Achat d'un véhicule ». Ainsi, en quatre années d'existence, ce S.I. dispose de 88 500 €, cela représente 36 € par installation contrôlée.

Peut-on parler de gaspillage ou de mauvaise utilisation de l'argent public ? Pour Ur Garbitze et S3A nous pensons que c'est le cas. Il s'agit d'une gestion dans la facilité. On demande largement... et on voit après !

Affaire à suivre...

*Association de défense des Usagers d'Eau et d'Assainissement Nive-Adour  
Trinquet Ibar, Mouguerre Elizaberry  
Tél : 05 59 93 14 37*

## Au courrier, nous avons reçu cette sympathique bafouille

*Camarades agriculteurs d'Europe !*

*Nous, Elisabeth II d'Angleterre, faisons un appel solennel pour la défense et l'illustration des intérêts des travailleurs de la terre. Nous les appelons à dire oui à la réforme de la P.A.C. Non à la minoration des subventions agricoles.*

*Nous percevons en effet seulement un million cent d'euros de subvention pour tous nos domaines cultivables. Notre fils Charles, prince de Galles, n'a droit qu'à 435 000 euros. Notre cousin le prince Albert de*

*Monaco 300 000 euros pour 700 hectares de céréales dans l'Aisne.*

*Nous saluons également fraternellement le riziculteur français qui n'a obtenu que 866 000 euros pour 1733 hectares et le maïsiculteur aquitain qui ne reçoit que 811 700 euros pour 1500 hectares. Nous transmettons également une rugueuse accolade à M. Lemétayer président de la FNSEA qui ne touche que 22 500 euros pour 100 hectares. Quant aux agriculteurs de montagne qui se voient sucrer leur maigres subventions, sur-*

*tout s'il sont à ELB, eh bien qu'ils se grattent !*

*Nous, gros agriculteurs et éleveurs, faisons preuve d'utilité publique, nous luttons féroce-ment par notre travail à éradiquer la faim dans le monde. Aussi sommes nous en droit de dire à la commission européenne : Ne touchez pas à nos subventions, sinon pour les améliorer. La paix sociale est à ce prix.*

*Pour défendre vos intérêts, gros agriculteurs d'Europe unissez-vous !*

# Assainissement autonome - 4

## Pourquoi assainir ?

*Pour préserver le milieu naturel, répondre aux problèmes de santé publique et anticiper les besoins à terme de la commune.*

## CONTROLE TECHNIQUE

Le contrôle technique exercé par la commune sur les systèmes d'assainissement non collectif est défini par l'arrêté du 6 mai 1996. Il doit comprendre :

- ✓ La vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages.
- ✓ La vérification périodique de leur bon fonctionnement qui porte au moins sur les points suivants :
  - vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité,
  - vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration,
  - vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux.

Dans le cas d'un rejet en milieu hydraulique superficiel, un contrôle de la qualité des rejets peut être effectué. Des contrôles occasionnels peuvent, en outre, être effectués en cas de nuisances constatées dans le voisinage (odeurs, rejets anormaux).

Dans le cas où la commune n'a pas décidé la prise en charge de leur entretien :

- la vérification de la réalisation périodique des vidanges de la fosse toutes eaux (vidange tous les 4 ans minimum),
- dans le cas où la filière en comporte, la vérification périodique de l'entretien des dispositifs de dégraissage.

L'entrepreneur qui réalise la

vidange est tenu de remettre au propriétaire ou à l'occupant un document comportant son nom et sa raison sociale, l'adresse où la vidange a été effectuée, le nom du propriétaire ou de l'occupant, la date de la vidange et le lieu où les matières de vidange sont transportées en vue de leur élimination.

La condition d'accès aux propriétés est prévue par l'article 35.10 du Code de la Santé Publique :

« Les agents du service de l'assainissement ont accès aux propriétés privées... pour assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif et leur entretien si la commune a décidé sa prise en charge par le service ».

Un avis préalable de visite doit être notifié aux intéressés dans un délai raisonnable. Un rapport de visite concernant les observations réalisées au cours du contrôle doit être adressé au propriétaire et le cas échéant à l'occupant des lieux. ♦

## La maîtrise de l'assainissement par les élus

*Malgré les efforts réalisés ces dernières années par les communes et les industriels, 40 % de nos rivières (ndlr : France) n'atteignent pas les objectifs de qualité définis dans les années 80. Cet effort de dépollution, qui doit se généraliser à tous les pollueurs (industriels, agriculteurs...), est un enjeu de plus en plus important.*

*En matière d'assainissement, le maire a une obligation de résultats, il lui incombe de choisir les moyens adaptés lui permettant de les respecter.*

*Il doit conduire la politique d'aménagement et d'assainissement de sa commune, définir les crédits qui seront nécessaires. Il est par là même responsable auprès de ses administrés de l'efficacité des sommes investies pour restaurer la qualité des eaux. Le maire qui engage une réflexion sur les investissements à réaliser en matière d'assainissement devra :*

- prendre en compte les objectifs de qualité du milieu récepteur (cours d'eau en général) ;
- recenser tous les facteurs de pollution, domestiques et non domestiques (industrie, artisanat, agriculture, eau pluviale), qui

*seront évalués lors de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement,*

- avoir une démarche prospective sur l'ensemble du territoire de la commune.

*Cette approche globale de la préservation des eaux et plus généralement des milieux aquatiques est reprise dans la loi du 3 janvier 1992.*

*Rappelons à cet effet que le schéma directeur d'assainissement consiste à :*

- diagnostiquer avant de prévoir, et prévoir avant de réaliser ;
- s'entourer de personnes compétentes : services techniques municipaux, maître d'œuvre, services de l'État, Agence de l'Eau, conducteur d'opération.

## Remblaiements sauvages dans les Barthes de l'Adour

.....

**L**E MAIRE d'Urcuit nous assure qu'il est intervenu auprès du propriétaire dès le 1<sup>er</sup> avril 2005. Il lui aurait, à plusieurs reprises et notamment par lettre recommandée, intimé l'ordre de stopper les apports de déchets.

Le proprio-remblayeur a dû croire à un poisson d'avril puisque les remblaiements illégaux se sont allègrement poursuivis tout l'été.

Le CADE est intervenu auprès du préfet sans plus de succès début juin 2005.

Fin août, le CADE tirait la sonnette d'alarme jusqu'au ministère de l'écologie.

Dans sa réponse du 20/10, ce dernier nous indique qu'il a transmis notre courrier au préfet en lui demandant de bien vouloir nous répondre directement.

On attend toujours. Pendant ce temps, les remblaiements intensifs se poursuivaient au moins jusqu'à la fin octobre.

### Qui peut constater l'infraction ?

« En règle générale, les gendarmes sont toujours compétents juridiquement pour dresser procès-verbal d'infraction, c'est à dire constater la commission de l'infraction. La brochure "Nature et environnement" que ces agents ont à leur disposition dresse un tableau complet des infractions pénales en la matière ».

« Dans certains cas, une compétence technique particulière va s'avérer importante voire indispensable, c'est pourquoi des agents d'administration spécialisées sont habilités à constater certaines infractions. L'idéal est que l'infraction soit constatée par les gendarmes et par les agents spécialisés, les gendarmes ayant plus l'habitude de la procédure et des enquêtes (auditions...) pour compléter leurs PV ». (Guide Juridique à l'usage des associations)

Attendons-voir la suite qui sera (ou ne sera pas) donnée à cette affaire qui se déroule, rappelons-le, en zone humide inondable, en plein PPRI !

# REACH

## La victoire du Lobbying de la Chimie

### Assainissement, distribution de l'eau... SYDEC

**L'**Eau, cela a toujours rapporté gros. Il suffit pour cela de penser à VIVENDI, ex Générale des Eaux et à l'excellent Jean Marie Messier, ex maître du monde (ex J3M), à la Lyonnaise des Eaux, aux pratiques douteuses de tout ce petit monde. Dans les Landes on a un nouvel organisme qui gère le domaine de l'eau : le SYDEC. organisme public celui-là, mais qui semble puiser son inspiration dans les mêmes eaux glauques.

Récemment, IDEAL, encore eux, a découvert les pratiques bizarres de cet organisme. En effet, devant procéder au curage d'immenses citernes enterrées servant au stockage de l'eau industrielle (eau destinée aux besoins de la zone du même nom, sise dans la jolie cité de Tarnos), nous avons eu la surprise de constater que les boues issues de ce curage étaient tout simplement enfouies au pied même des réservoirs en question dans d'énormes cavités creusées par des engins ad hoc.

Ceci en infraction avec la loi sur l'eau qui exige que ces boues soient incinérées et mises en décharge après analyses et, éventuellement, composées (selon les dires de M. Reynaud, directeur du Sydec). Après renseignements pris auprès du SYDEC, quelque peu contradictoires d'ailleurs, il paraîtrait que tout cela soit parfaitement normal.

Et puis en plus cela ne coûte pas cher. On ne sait pas si cela rapporte gros !

**La directive REACH est passée en première lecture lors de la plénière du parlement européen le 17 Novembre puis, a été examinée le 28 Novembre par le conseil de l'union Européenne. Une deuxième lecture du parlement européen devra avoir lieu dans les quatre mois. D'ores et déjà on peut dire que le texte a été vidé de son intérêt, à la suite du compromis auquel sont arrivés les groupes PPE (parti populaire européen, PSE (parti socialiste) et Alde (alliance démocrates et libéraux).**

Rappelons que REACH devait imposer aux fabricants de produits chimiques d'apporter la preuve de leur innocuité ou de déterminer les risques qu'ils engendrent. Selon

le compromis, les chimistes auront dix huit mois pour préenregistrer leurs produits et pourront réclamer six mois supplémentaires en cas de besoin. Le principe Osor, « one substance, one registration », est entériné permettant à plusieurs entreprises de se regrouper pour présenter un produit et donc mutualiser les frais de tests et de procédure. Une possibilité, mais pas une obligation, car il faut respecter la confidentialité et éviter d'être trop descriptif face à la concurrence... Ernest Antoine Seillière, entre autres, y tient beaucoup. L'enregistrement des produits toxiques et bio-cumulatifs fabriqués à plus de 100 tonnes par an devra être réalisé, en priorité, dans les trois ans après la mise en œuvre de la directive. Pour la catégorie controversée des quantités inférieures à 10 tonnes « *représentant les deux tiers des 30 000 produits concernés par la directive* », l'enregistrement et la quantité d'informations à fournir seront conditionnés au risque décelé. Pour les quantités de 10 à 100 tonnes (environ 5000 produits), après moult débats, le compromis botte en touche. Autre point épineux finalement exclu du compromis, la durée d'autorisation des substances, définie à 5 ans dans le texte « *une durée complètement irréaliste quand le cycle de vie des produits dépasse les dix ans* » selon certains industriels !

Mais une durée sur laquelle s'accrochent pourtant les promoteurs de REACH puisque l'idée de base est de remplacer au plus vite les produits dangereux... Un autre point du compromis adopté autorise la possibilité de continuer à produire un produit déclaré dangereux s'il n'existe pas d'alternative techniquement et économiquement viable.

Le groupe Vert du parlement européen est, bien entendu, en désaccord avec ce texte. Gérard Onesta s'est abstenu ; malheureusement il semble que l'on s'achemine vers une victoire des lobbyistes qui sont légion et savent trouver les arguments sonnants et trébuchants qui ne manquent pas d'atteindre leur cible. Les politiques sont tellement « candides » à Bruxelles, Stasbourg et ailleurs... ♦

### TARNOS : le bras de fer entre IDEAL et la municipalité continue

**C**A Y EST ! Les tronçonneuses sont entrées en action dans la forêt de pins du « métro », sur le site Natura 2000 que la Ville de Tarnos a choisi pour y implanter, son « Parking sous couvert forestier », après les cimetières paysagers, voici les parkings sous couvert forestier... sans les arbres mais avec du béton, des trottoirs, des réverbères etc. La forêt va apprécier ! Un parking inutile dans une zone protégée alors même qu'il existait une alternative : celle du parking du stade inutilisé en période estivale et qui suffisait largement à absorber un déficit de places de stationnement limité à trois ou quatre jours par an maximum. Rappelons que les usagers de la plage du métro sont à plus de 80% des locaux qui pourraient utiliser leur bicyclette pour aller faire trempette, ou bien marcher à pied du parking du stade à la plage. Mais, entre la langue de bois couramment pratiquée en matière d'environnement par la municipalité tarnosienne et la réalité de sa politique du « tout bagnole », il est facile de décoder la manipulation.

Après la déviation illégale, confirmée par le tribunal administratif et la cour administrative d'appel, après les « paillottes » sur la dune dont le permis de construire a été également annulé par le T.A car illégaux, les élus persistent et signent. La Loi, ils s'assoient dessus avec la complicité des représentants de l'état. Il nous faudrait un vrai préfet qui prenne ses responsabilités, comme Monsieur Bonnet par exemple. Même si la méthode était discutable, ce fut efficace !

Mais j'y pense, après les paillottes, après la déviation, après le parking, on a maintenant un semblant d'urbanisation insidieuse et rampante, illégale bien sûr, mais si on s'attache à de tels détails ! Donc, continuons notre raisonnement : on va bientôt pouvoir construire dans cette forêt « mitée ». Serait-ce possible ? On peut se poser la question.

C'est donc L'ONF (Office National des Forêts) qui est l'exécuteur des basses œuvres de cette triste besogne. Cet organisme n'est plus là et nous déplorons que pour être rentable et faire du fric sa vocation de protection des espaces naturels soit à ranger au rayon souvenirs, comme ils disent à l'ONF : « Attention fragile ! » Après ils envoient les tronçonneuses et les bulldozers.

L'ONF est aussi protecteur pour les forêts que l'a été l'Ifremer pour les océans quand il nous a inventé le filet pélagique ; à eux deux, ces deux organismes, quand ils parlent protection, ça ne rigole pas.

Quant à IDEAL, associée aux Amis de la Terre des Landes et à une association de riverains, elle a attaqué à travers le PLU de Tarnos cette nouvelle décision municipale inique et ne sait plus s'il faut souhaiter que la justice passe puisque de toute manière, en bout de course, les décisions ne sont pas appliquées par ceux là même qui en ont le devoir ni respectées par ceux qui devraient être exemplaires et qui donnent des leçons... à la « racaille ». ♦

# Une année d'engagements pour Attac Pays Basque



**P**UISQU'IL est d'usage qu'au moins une fois dans l'année, à la fin en général, le comité local d'Attac Pays basque se retourne sur ses activités passées, nous avons décidé que l'espace que nous donne Ortzadar pour nous exprimer serait consacré à ce bilan annuel. C'est l'occasion d'ailleurs de remercier le journal pour cette confiance et la liberté qu'il nous donne, ce qui, en ces temps de pénurie réelle d'informations (malgré la surcharge d'informations inutiles et inconséquentes), est une chance pour diffuser nos idées et peut-être plus encore pour lancer de nouveaux débats à l'intérieur d'Attac et on l'espère, à l'extérieur aussi.

Cette année a été lourde d'engagements et aujourd'hui elle se clôt par des interrogations dont nous ne pouvons dire quelles seront les réponses. La prise de position de la dernière assemblée générale à Paris en décembre 2004 pour que tous les comités locaux s'engagent dans la campagne référendaire du printemps 2005 était une nouveauté pour nous puisqu'il s'agissait aux côtés de certains partis

politiques, de syndicats et d'associations, de nous engager dans une campagne politique pour obtenir un vote décisif contre le Traité constitutionnel européen. Pour beaucoup d'entre nous qui avons cru à la construction européenne, certains d'ailleurs avaient voté oui à Maastricht, l'enjeu était de taille. Européens, nous l'étions, nous le sommes toujours, il s'agissait donc de définir très précisément ce que nous refusions et à commencer par le texte qui nous était proposé. Ce n'était pas si simple puisque la plupart des médias avait choisi de ne pas promouvoir le débat dans l'opinion publique, mais de se contenter de relayer la position dominante des grands partis. Nous devions donc faire campagne malgré l'absence de relais dans la presse locale, face à la calomnie (le mot n'est pas trop fort) qui visait au choix soit à nous faire passer pour des hyper nationalistes, soit pour des analphabètes incapables. Le débat n'existait pas pour ceux qui étaient contre ce texte : soit ils ne l'avaient pas lu, soit ils étaient incapables de le comprendre...

Et pourtant nous avons sollicité Raoul-Marc Jennar, professeur de droit constitutionnel, Patrick Toledano syndicaliste de la FSU, Annick Coupé porte-parole du G10 Solidaires, Jean-Marie Harribey membre du conseil scientifique d'Attac pour décortiquer le texte qui était

proposé à la lecture des Français et à leur vote.

Toutes ces conférences, qui ont attiré un public dont nous n'avions pas l'habitude, nous ont permis d'animer à notre tour des petites réunions dans le cadre du Collectif Copernic un peu partout en Pays Basque, sur la côte mais aussi, plus nouveau pour nous, à l'intérieur. Outre le fait de démontrer que ce traité constitutionnel n'avait qu'une fonction, celle d'inscrire durablement dans le droit l'idéologie néolibérale, nous avons eu l'occasion de discuter avec ceux qui venaient à ces réunions des effets de cette politique libérale comme la destruction des services publics, le démantèlement du droit du travail, en bref l'institutionnalisation des pratiques d'une économie qui n'était plus au service de l'homme.

Réalisation d'un film, concert donné par des artistes engagés, nous avons cherché à avertir, à susciter le débat et bien peu des tenants du « oui » peuvent dire qu'ils ont avec honnêteté cherché à discuter avec nous sur des bases sérieuses. Cela laissera des souvenirs cuisants. Il y a des postures que nous n'oublierons pas et qui ont totalement décrédibilisé certains membres de partis avec lesquels nous avons travaillé auparavant. Le vote du 29 mai, au-delà de la satisfaction légitime que nous avons ressentie, fut d'abord l'espérance de soulever la chape de plomb qui nous enterrait depuis l'échec du mouvement social de 2003. Mais encore fallait-il qu'il y ait une dynamique fondée sur la conviction que rien n'était vraiment gagné, que la construction européenne pouvait continuer à être dévoyée par nos dirigeants si nous nous contentions de rester spectateurs au motif que l'on ne nous demandait plus de voter. C'est pour cette raison qu'Attac s'est de nouveau engagé dans les collectifs Copernic afin de lutter contre la directive dite Bolkestein sur la libéralisation du commerce des servi-

ces dans l'Union européenne. Cette directive si contestée puisque même Chirac, voulant sauver les meubles à quelques semaines du référendum, nous avait promis qu'elle était enterrée, a resurgi brusquement à l'automne et doit être présentée au parlement européen en février 2006. Cela fait déjà trois fois que sa présentation au Parlement est repoussée et nous espérons bien profiter de ce délai pour montrer comment cette directive met en péril nos services publics par une mise en concurrence insoutenable pour des services dont la plus grande qualité est la mutualisation de leurs coûts afin d'en garantir l'accès à tous. Mais cette directive remet aussi en cause la liberté des collectivités territoriales à définir leur équilibre dans la gestion de l'espace, à choisir leur politique d'aides aux associations et donc à définir aussi leur équilibre dans leurs activités sociales. Pour les technocrates européens, les services sont une marchandise qu'il s'agit de mettre en concurrence au mépris des règles sociales et des règles environnementales les plus élémentaires.

Sur le modèle des réunions que nous avons organisées lors de la campagne référendaire, nous sommes repartis en campagne dans tout le Pays Basque afin de montrer les dangers réels de cette directive, espérant aussi que nos élus locaux, rarement bien informés sur le sujet, prennent la mesure des risques qu'ils encourent, eux et leur collectivité, s'ils laissent sans broncher cette directive être votée par nos députés européens en février. Que les lecteurs d'Ortzadar qui sont toujours des passionnés de leur environnement s'engagent eux aussi, en venant à ces réunions qui auront lieu tout le mois de janvier et surtout en sollicitant leurs élus locaux à prendre une position nette.

**Une pétition-lettre à nos députés européens est disponible à Attac. Faites la signer autour de vous.**



# Collectif contre les violences sexistes en Pays Basque

**Le collectif contre les violences sexistes en Pays Basque est né en février 2004 à la suite d'un viol collectif commis dans le petit Bayonne sur une adolescente.**

**L**E Petit Bayonne est un quartier très investi associativement, proche de nos lieux de vies, de travail. Ce crime y a résonné comme une insulte.

La dénonciation de ce crime perpétré par des adolescents dont le plus jeune avait alors 13 ans, sur une jeune fille de 16 ans a alors rassemblé de nombreuses personnes issues ou non de mouvements féministes.

Au plan local, ce collectif inscrit dans la tradition féministe et composé de femmes, s'est donné pour tâche de réagir ponctuellement :

- à tout crime sexiste, tout viol, tout meurtre perpétré sur une femme du fait de son sexe,
- à toute discrimination opérée à l'égard des femmes,
- à tout encouragement proclamé à la discrimination ou au crime à l'égard des femmes.

Pour réaliser ce projet, le collectif s'est mobilisé dans la rue et par voie de presse pour prévenir et dénoncer les agressions commises sur des femmes pendant les fêtes de Bayonne en août 2004 et août 2005, notamment en éditant et en placardant une affiche « **Oui à la fête, non aux violences contre les femmes !** » dans les rues de Bayonne les veilles de vacances scolaires et pendant les fêtes de

Bayonne en août et dans les fêtes de villages tout au long de l'année.

Le collectif s'est également élevé contre les propos tenus par Monsieur Grenet, maire de Bayonne, faisant porter aux femmes la responsabilité des agressions subies du fait de leurs tenues vestimentaires.

Au plan international, le collectif des femmes contre les violences sexistes en Pays Basque rejoint les initiatives mondiales :

## En 2004

**8 mars** : journée internationale des femmes commémorant la première grève de femmes dans une usine de textile aux Etats-unis.

Lors d'un rassemblement à Bayonne, nous avons rebaptisé certaines rues de noms de femmes célèbres par leurs luttes mais restées injustement dans l'oubli.

**25 novembre** : Journée Mondiale contre les violences faites aux femmes.

Après un rassemblement, nous avons organisé un cortège de voitures dans les rues de Bayonne suivi d'une soirée débat autour d'une projection vidéo à la MVC du Polo Beyris.

## En 2005

**Le 8 mars 2005**, la Marche Mondiale des Femmes pour la Paix et contre la Pauvreté démarrait de Sao Paulo au Brésil pour 8 mois d'un long parcours.

**A Bayonne** aussi nous célébrons ce départ avec impatience : nos activités en 2005 se sont largement calquées sur cet événement exceptionnel : en collaboration avec d'autres groupes de femmes du Pays

Basque participant à cette marche : Emazteek diote, Collectif des femmes en Pays Basque, Bilgune feminista, nous avons activement participé à l'organisation du passage de la Marche mondiale.

**Fin mai**, autour d'un débat et d'un film à l'Atalante, nous préparons l'arrivée de la marche Mondiale à Bayonne.

**Le 27 mai**, nous accueillons la Marche Mondiale des Femmes avec la courtepointe que toutes et tous avons vue dans les médias : cette courtepointe comptait à son arrivée à Bayonne 20 pièces de tissus cousues de mains de femmes à travers le monde, 20 pays traversés en 3 mois, Amérique Latine, Amérique du Nord, Moyen Orient, Europe.

**Le 27 mai** au soir après plusieurs manifestations et une soirée festive au Château Neuf place à Bayonne, la marche est repartie pour Marseille après 3 jours passés au Pays Basque.

**Le 17 octobre** jour d'arrivée de la marche mondiale des femmes à Ouagadougou au Burkina Faso. Nous nous sommes retrouvées au centre culturel espagnol autour de la pièce de théâtre écrite et jouée par Eve Martin « Gynécée ».

**Le 25 novembre**, nous nous étions à nouveau rassemblées place de la Mairie.

Malheureusement, il y a des rassemblements plus attendus que d'autres : en 2005 nous nous sommes retrouvée-e-s à 3 reprises sur cette même place pour dénoncer le meurtre de femmes assassinées par leurs conjoints au Pays Basque.

**6 femmes** mourant ainsi tous les mois dans l'état français, nous n'avons pas fini de battre



le pavé de Bayonne...

Ces initiatives et apparitions nous ont également permis de resserrer les liens entre les différentes forces vives de mobilisation des femmes, afin de continuer à lutter contre les atteintes toujours virulentes à nos droits, à notre autonomie, à notre liberté.

**En 2006**, nous continuerons à témoigner de notre vigilance et de notre solidarité lors de plusieurs événements que nous pouvons d'ores et déjà annoncer :

**Le 11 février** à l'IUT Château Neuf de Bayonne : à l'occasion du Forum Social du Pays Basque, atelier en projet sur les législations existant dans les États français et espagnol ainsi que dans la communauté autonome d'Euskadi et de Navarre et sur leur application en matière de condamnation de violences faites aux femmes, violences conjugales.

**Le 8 mars** : Organisation d'un forum des initiatives féministes, avec soirée film et débat.



Pour nous apporter votre aide, rejoindre le collectif, en savoir plus sur les manifestations à venir vous pouvez contacter :

**Maidier 06 09 50 86 35**

# « LA FENÊTRE D'EN FACE »

UN FILM DE FERZAN OZPETEK

Ce film de 2004 a connu un énorme succès en Italie.

Sorti en salle récemment en France, il a reçu un accueil mitigé.

« Curieux salmigondis » pour la critique qui l'étrille soigneusement, « bijou d'élégance et de délicatesse » pour celle qui l'encense.

Reconnaissons avec ses détracteurs, un scénario un peu « tarabiscoté » où s'entremêle le passé et le présent, thriller mâtiné de mélodrame.

A Rome, à la sortie du cinéma, Giovanna et Filippo se disputent. Un vieil homme les accoste, des billets à la main...

Que veut-il ? Qui est-il ? Une aventure étrange commence.

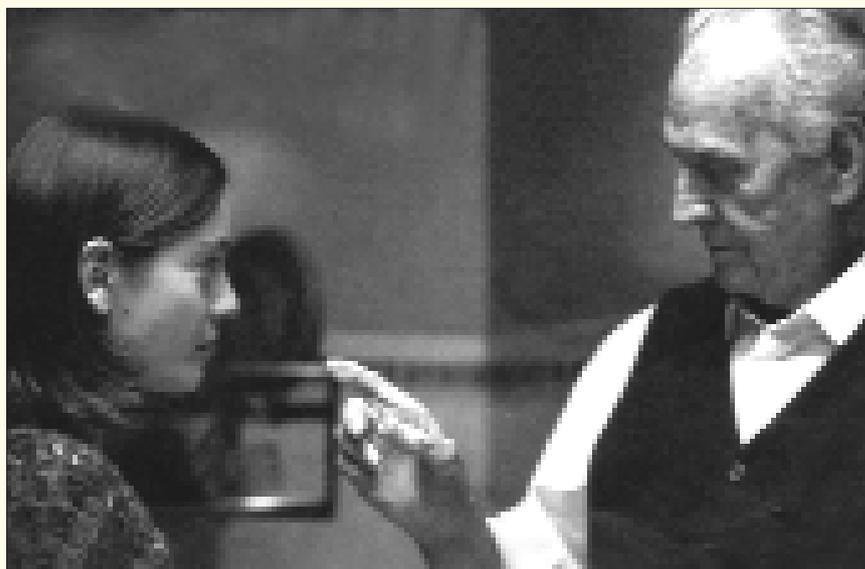
Dans un premier mouvement, après un bref échange, Giovanna et Filippo retournent à leur querelle. Mais le vieillard s'attache à leur pas et se retrouve bientôt dans leur appartement, recueilli et provisoirement hébergé.

Un prénom, Simone, reste la seule trace d'une identité mystérieuse. Le vieil homme est amnésique, il ne se souvient ni de son nom, ni de son adresse.

Des scènes du passé, une rafle dans le ghetto de Rome, un meurtre dans une boulangerie, une lettre d'amour, autant d'indices qui conduiront à la levée du secret et du mystère.

Le vieil homme revit dans un effacement de la conscience, le drame de sa vie, la déportation de milliers de gens, la mort de Simone, son amour, son amour.

Giovanna est une jeune



femme moderne, marié à Filippo, un homme pas toujours à la hauteur.

Elle est aux prises avec les contraintes du quotidien qui brident les rêves et appellent au renoncement.

L'intérêt du film de Ferzan Ozpetek tient surtout dans la manière de saisir et de filmer avec subtilité les émotions, les états d'âme, les espoirs et les déceptions dans cet univers banal de travailleurs.

Le réalisateur parle d'amour avec beaucoup de délicatesse :

Amour secret du vieil homosexuel, interdit par la société, brisé par la tragédie fasciste.

Amour du jeune couple plombé par les pesanteurs du quotidien, les soucis, les difficultés financières.

Amour naissant de Giovanna pour Lorenzo, le voisin qu'elle épie par la fenêtre d'en face.

Davide, le vieil homme est un passeur d'âme. Avec lui, Giovanna s'essaie à suivre une belle leçon de vie : ne pas se contenter de survivre mais essayer de réaliser ses rêves.

arc • en • ciel  
**Ortzadar**

Tél / Fax : 05 59 31 85 82 — Courriel : ortzadar @ bigfoot.com



Abonnement à **ORTZADAR**  
Bimestriel - 1 an : 13€  
De soutien : 18€



NOM, Prénom .....

Adresse .....

CP..... Ville .....

Bulletin à retourner à :  
B.P.4 - Mouguerre - 64990 St-Pierre d'Irube

**Ortzadar** - Alternative Pays Basque  
est édité par l'association loi 1901 du même nom  
Commission paritaire n° 69286  
Directeur de la publication : Jean-Maurice FAYE  
Mise en page et illustrations : José-Antonio AGUIRRE  
Imprimé sur les presses de l'imprimerie Artisanale à Bayonne

CULTURES

PAR CHANTAL POCHAT